

ANNEXE

(Voir p. 1012)

LES TRANSPORTS

L'AÉROPORT INTERNATIONAL PEARSON—LES REPRÉSENTANTS DÉSIGNÉS AU CONSEIL
DE L'ADMINISTRATION AÉROPORTUAIRE CANADIENNE—LA POSSIBILITÉ DE NÉGOCIER UN BAIL—
LA POSITION DU GOUVERNEMENT—RÉPONSE DIFFÉRÉE—LES PRINCIPES D'IMPUTABILITÉ DEVANT
LE PUBLIC DES ADMINISTRATIONS AÉROPORTUAIRES CANADIENNES ET LE TABLEAU SYNOPTIQUE